



MUNICIPALITE DE GLAND

Préavis municipal no 6 concernant l'indemnisation des membres de la municipalité pour la législature 2006 – 2011

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Selon les dispositions de l'art. 17, point 14, de son règlement, le conseil communal fixe notamment les indemnités du syndic et de la municipalité et cet objet est porté à l'ordre du jour soit au terme, soit au début d'une législature.

La situation actuelle

Les indemnités actuelles du syndic et des membres de la municipalité sont les suivantes :

Fixe annuel	syndic municipale / municipal	45'000 fr 30'000 fr.
Vacation	tarif horaire	45 fr
Débours	syndic municipale / municipal	2400 fr 1600 fr.
LPP	participation communale	taux maximum : 7,5 %

Cette rémunération a été arrêtée par le conseil communal dans sa séance du 28 juin 2001.

Les activités de la municipalité

Généralités

Depuis de nombreuses années, les tâches dévolues à la municipalité sont en constante progression ceci notamment en raison de l'évolution permanente de la ville. La nature des problèmes rencontrés, la complexité des procédures, les collaborations intercommunales, les nombreuses séances en cours de journée impliquent un engagement quasi journalier de la part de ses membres.

La présence des élus glandois est nécessaire et légitime au sein de la région, le rôle de la ville de Gand étant celui d'une commune centre, position confirmée par les lignes directrices du plan directeur régional.

Les fonctions

Ainsi, les fonctions d'un membre de la municipalité sont principalement scindées en trois parties à savoir :

- les activités collégiales;
- la gestion d'un dicastère;
- les représentations au sein des organisations intercommunales et régionales.

Les activités régionales

Celles-ci correspondent :

- aux séances hebdomadaires de la municipalité, soit une moyenne de 48 réunions par année qui débutent à 14h00 et se terminent en règle générale à 19h00;
- aux séances extraordinaires consacrées pour traiter un sujet spécifique tel que l'élaboration du budget, d'un plan de quartier, d'un plan de mobilité douce, etc. Celles-ci se déroulent généralement le vendredi matin à raison de deux rencontres mensuelles.

La gestion d'un dicastère

Les membres de la municipalité consacrent une part importante de leur temps à la conduite des affaires de leur dicastère, soit en collaboration avec le chef de service et ses collaborateurs, soit à titre individuel.

Il s'agit notamment:

- d'étudier les dossiers qui seront présentés aux séances de municipalité, au conseil communal;
- de participer aux séances nécessaires à la préparation, à la réalisation d'un projet qu'il soit communal ou privé avec des tiers (promoteurs, architectes, propriétaires, etc.), les commissions permanentes de la municipalité (culturelle, conseil d'établissement, salubrité, naturalisation, police, feu, urbanisme), les commissions permanentes ou non du conseil communal, les autorités des communes voisines, les autorités et les services cantonaux, etc.;
- d'appliquer les décisions municipales et cantonales.

Le syndic

En sus de son rôle de responsable d'un dicastère, le syndic est très souvent sollicité pour des entrevues demandées par des tiers qui souhaitent recevoir certains renseignements d'ordre général, présenter un projet, par des chefs d'entreprises qui envisagent de se développer, de s'installer à Gland, des journalistes, etc.

Il joue le rôle de porte-parole de la municipalité.

Les représentations

Ainsi, la ville est représentée, par l'intermédiaire des membres de la municipalité, au sein de multiples commissions, comités ou associations intercommunales, sociétés anonymes, etc., dont les activités notamment sont étroitement liées à la gestion communale, à l'avenir de la commune et de la région.

Il s'agit, pour chaque membre de la municipalité, des organismes suivants :

M. Gérald Creteigny

Membre du comité de direction de l'entente communale de recherche d'eau potable au Bois-de-Chênes

Membre du comité de direction de l'association pour l'aménagement de la région nyonnaise dénommée « Conseil régional du district de Nyon »

Membre du conseil d'administration de la société immobilière du Bochet Gland SA

Délégué de la municipalité à l'assemblée générale de la société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte (SADEC)

Suppléant au conseil intercommunal de l'association à buts multiples des communes du district de Nyon relative à l'organisation de la protection civile et de la sécurité générale

Représentant de la municipalité à l'assemblée des syndics du district de Nyon

Membre du groupe des syndics des villes vaudoises

Président de la commission de police

Président de la commission de naturalisation

Représentant du district de Nyon au conseil des "57" de l'union des communes vaudoises

Membre du conseil de fondation des centres de vie enfantine La Ruche

Membre du comité de l'association du Colibri

Membre du conseil d'établissement scolaire

Président de l'entente intercommunale pour l'accueil de la petite enfance du district de Nyon

Mme Florence Golaz

Membre suppléante de la commission de naturalisation

Membre du comité du centre de rencontres et de loisirs (CRL)

Membre du comité de direction de la clinique dentaire

Membre de la commission de mobilité et environnement du conseil régional

Membre de la commission culturelle et sociale du conseil régional

Membre du conseil de fondation Les 4 Saisons

Présidente de la commission culturelle

Présidente du conseil d'établissement scolaire

Suppléante au conseil intercommunal de l'association pour l'aménagement de la région nyonnaise dénommée « conseil régional du district de Nyon »

Suppléante au conseil intercommunal de l'association régionale pour l'action sociale "région Nyon-Rolle"

M. Daniel Collaud

Délégué de la municipalité à l'assemblée générale d'entente communale de recherches d'eau du Bois-de-Chênes

Délégué de la municipalité à l'assemblée générale de la société immobilière du Bochet Gland SA

Membre de la fondation pour le logement de familles glandoises

Membre du conseil intercommunal de l'association pour l'aménagement de la région nyonnaise dénommée « conseil régional du district de Nyon »

Membre du conseil d'administration de la société électrique intercommunale de la Côte SA

Membre du comité de direction de l'association régionale pour l'action sociale "région Nyon-Rolle"

Membre de la commission de promotion économique du conseil régional

Membre de la commission des sports, loisirs et activités du conseil régional

Membre du conseil d'administration du groupement hospitalier de l'ouest lémanique (GHOL)

Membre du comité de l'association de l'hôpital de zone de Nyon

Membre du conseil de fondation Les 4 Saisons

Membre du conseil de fondation de la Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention

Vice-président du conseil intercommunal pour l'association pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC)

M. Olivier Fargeon

Membre du conseil intercommunal pour l'association pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC)

Membre du conseil d'administration de la société anonyme pour le pompage et l'adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise (SAPAN)

Membre du conseil d'administration de la société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte (SADEC)

Membre du conseil intercommunal de l'association régionale pour l'action sociale "région Nyon-Rolle"

Membre du comité de direction de l'association à buts multiples des communes du district de Nyon relative à l'organisation de la protection civile et de la sécurité générale

Président de la commission du feu

Membre du comité de direction de l'entente communale de recherche d'eau potable au Bois-de-Chênes

Représentant de la municipalité à l'assemblée générale de l'hôpital de zone de Nyon

M. Thierry Genoud

Délégué de la municipalité à la commission d'estimation fiscale du district

Délégué de la municipalité à l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme pour le pompage et l'adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise (SAPAN)

Délégué de la municipalité à l'assemblée générale des actionnaires de la société électrique intercommunale de la Côte

Délégué de la municipalité à l'assemblée générale de la société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte (SADEC)

Membre de la commission de l'aménagement du territoire du conseil régional

Membre du conseil d'administration de Télé-Dôle

Président du conseil intercommunal de l'association à buts multiples des communes du district de Nyon relative à l'organisation de la protection civile et de la sécurité générale

Membre de la commission de salubrité

Propositions de la municipalité

Ces fonctions de syndic et de municipal(e) ne peuvent être pleinement assurées qu'en prélevant du temps sur la vie professionnelle et familiale. Il est donc légitime que ces prestations soient compensées par une rétribution équitable.

Dès lors, la municipalité propose d'adapter cette rémunération en relation avec les responsabilités et les tâches que requièrent une ville de notre importance. Ainsi, la proposition municipale est la suivante :

Fixe annuel	syndic municipale / municipal	50'000 fr. 35'000 fr.
Vacation	tarif horaire	45 fr
Débours	syndic municipale / municipal	4'000 fr. 3'200 fr.
*LPP	participation communale	taux maximum : 15 %

***Prévoyance professionnelle**

Notre volonté est d'affilier l'ensemble des membres de la municipalité au plan minimum de la CIP. Le taux de cotisation est de 15 % à la charge de l'employeur et de 9 % pour l'employé.

Commentaire

La rémunération annuelle de la municipalité s'élèverait à 386'000 fr. (348'523.95 en 2005).

Elle correspond à celle attribuée aux membres des exécutifs des communes de notre importance.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la municipalité propose au conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu - le préavis municipal no 6 concernant l'indemnisation des membres de la municipalité pour la législature 2006 – 2011;

ouï - le rapport de la commission des finances;

considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

d é c i d e

I. - de fixer les indemnités annuelles des membres de la municipalité pour la législature 2006 - 2011 comme suit :

Fixe annuel	syndic municipale/municipal	50'000 fr. 35'000 fr.
Vacation	tarif horaire	45 fr
Débours	syndic municipale/municipal	4'000 fr. 3'200 fr.
LPP	participation commu- nale	taux maximum : 15 %

II. - l'entrée en vigueur de cette nouvelle rémunération est arrêtée au 1^{er} janvier 2007.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Le secrétaire :

G. Cretegny

D. Gaiani

Personnes responsables : M. Gérald Cretegny, syndic
M. Daniel Collaud, municipal

Gland, le 14 septembre 2006